

DECRET N° 2013-275 DU 25 JUIN 2013

décret portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Société Bénin Télécoms S.A

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012- 191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012- 430 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2004- 260 du 05 mai 2004 portant création de la Société Bénin Télécoms S.A.et approbation de ses statuts ;
- Sur** proposition du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 mars 2013 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société Bénin Télécoms S.A. les personnes dont les noms suivent :

Gr

CH

- 1- **Monsieur Gaston Marc GBAGUIDI**, représentant le Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- 2- **Monsieur Lucien S. AHLONSOU**, représentant le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- 3- **Monsieur Joël Darius E. ZODJIHOUE**, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- 4- **Monsieur Théophile ODOUNLAMI**, représentant le Ministre de l'industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- 5- **Monsieur Arsène GNANGUENON**, représentant le Personnel de la Société Bénin Télécoms S.A ;
- 6- **Monsieur Jacques EDROKINTO**, représentant les Associations des Consommateurs ;
- 7- **Monsieur Gbénou Nicolas THON**, personnalité compétente dans le secteur des Télécommunications

Article 2 : **Monsieur Gaston Marc GBAGUIDI** est nommé Président dudit Conseil d'Administration.

Article 3 : Les membres du Conseil d'Administration de la Société Bénin Télécoms S.A. sont nommés pour une durée de quatre (04) ans.

Article 4 : Le Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n° 2007- 503 du 02 novembre 2007 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la société Bénin Télécoms S.A. et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 juin 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

cb

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce, des Petites et
Moyennes Entreprises,



Akuavi Marie-Elise Christiana GBEDO

Le Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique et de la
Prospective,



Marcel Alain de SOUZA

Le Ministre de la Communication
et des Technologies de l'Information
et de la Communication,



Max Barthélémy AHOUEKE

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - PM/CCAGEPPDDDS 4 - MICTC 4 - MDEAP 4 - MEF 4 - MICPME 4 - AUTRES MINISTERES 22 - SGG 4 - DGBM 1 - DCF 1 - DGTCP 1 - DGID 1 - DGDDI 1 - BN 1 - DAN 1 - DLC 1 - GCONB 1 - DGCST 1 - INSAE 1 - BCP1 - CSM 1 - IGAA 1 - UAC 1 - UNIPAR 1 - ENAM 1 - FADESP 1 - JO 1 -

